



Arrêté n° (F)26-04

d'ouverture du recrutement sans concours d'Agent d'Exploitation des
Travaux Publics de l'État au titre de l'année 2026

**La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfète du département de la Gironde, Préfète
coordonnatrice des itinéraires routiers,**

VU le code général de la fonction publique, Partie Législative, Livre III : Recrutement ;

VU le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels
d'exploitation des travaux publics de l'Etat ;

VU le décret n°2018-1148 du 14 décembre 2018, modifiant le décret n° 91-393 portant dispositions
statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de
catégorie C de la fonction publique de l'Etat modifié ;

VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement
durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son
autorité modifié ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2023 du ministre de la transition écologique, nommant M. Philippe
FAUCHET, ICPEF, directeur départemental des routes centre-Ouest par intérim à compter du 1er
décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2026 portant délégation de signature en matière
d'administration générale à M. Philippe FAUCHET, en qualité de directeur départemental des routes
Centre-Ouest ;

Sur proposition du Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest,

Arrête

ARTICLE 1 : Un recrutement sans concours d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État, Branche Routes et Bases Aériennes (C1), est ouvert au titre de l'année 2026, pour le compte de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest.

ARTICLE 2 : Le nombre de postes ouvert à ce recrutement sera fixé ultérieurement.

ARTICLE 3 : Les postes seront localisés à Bourges.

ARTICLE 4 : La date limite d'envoi des dossiers de candidatures est fixée au 29 juin 2026 à minuit.

ARTICLE 5 : La date des entretiens de recrutement pour les candidats retenus par la commission de sélection est fixée au 24 septembre 2026 au Centre d'exploitation et d'Intervention de Poitiers.

ARTICLE 6 : L'organisation du recrutement sera assurée par la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest qui en assurera la publicité.

ARTICLE 7 : Le secrétaire général de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Limoges, le 09 JUN 2026

Pour la Préfète et par délégation,

Philippe FAUCHET
Le Directeur Interdépartemental
des Routes Centre-Ouest